L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 2 FEVRIER 1864. — Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS; MARDI MATIN, 2 FEVRIER.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. Roger & Co, à leur salle d'encan—Jaconats, organdis, indiennes, marchandises sèches, &c.

Par R. T. Montgomery, au coin du Camp—250 balles de coton. En ce lieu de la rue Toulouse,—la goëlette Nancy Mills.

Par Phinney & Amory, à la Presse à coton Planters—21 balles de coton, et Bourse des Négociants,—la goëlette Eureka.

Par D. E. Morphy, No 18 rue Poydras—500 boîtes de savon.

Par R. Scott, au Bazar de la rue des Magasins—Café, vins, whisky, tabac, fromage, &c.

Par J. P. Boisseau, au coin des rues Magasins et Gravier—Porc, farine, jambon, bœuf, &c.

Par F. F. Trinchard, au No 62 de la rue Gravier—Groceries, provisions et liqueurs.

Bateaux partant aujourd'hui mardi.

Pour Baton Rouge—Le BLACK HAWK, capitaine Sam. Ayles; commis E. McMahon—à 5 heures de l'après-midi.

Pour le Bayou Lafourche—La BELLE CREOLE, capitaine W. Long; commis J. A. Parcell, à 11 heures A. M.

Pour Bayou Sara et Port Hudson—Le J H RUSSELL, capitaine Ross,—ce matin, à 10 heures.

RECRUTEMENT DANS L'ILLINOIS.

La *Tribune* de Chicago du 21 janvier nous fournit des tableaux de recrutement, d'après lesquels on serait tenté de croire que les erreurs capitales sur la nationalité de la masse d'hommes qui compose les armées du Nord. Premièrement, ce sont des Américains, qui forment cette masse, c'est-à-dire la majorité des soldats engagés; secondement, les plus nombreux engagés après les Américains ne sont pas des Irlandais mais des Allemands. Telles sont du moins les conclusions qui ressortent forcément des deux tableaux suivants, empruntés à la Tribune aux rapports présentés par par des officiers recruteurs dans deux bureaux d'enrôlement de l'Illinois.

RECRUES, Comté de Cook :

Américains	345	Danois	4
Allemands	191	Polonais	4
Irlandais	125	Français	4
Canadiens	37	Norwegiens	7
Anglais	36	Suisses	5
Ecossais	9	Hollandais	1
Suédois	9	Africains du Sud	1
Belge	1		
		Total	727

A Chicago un bureau de recrutement a donné le résultat qui suit :

RECRUES :

Membres et nationalités.			
De couleur	154	Ecossais	10
Anglais	36	Canadiens	38
Allemands	178	Hollandais	3
Irlandais	238	Français	3
Américains	335	Welsh	2
Magiciens	1	Espagnols	2
Norwegiens	14	Suisses	1
Danois	2	Belge	1
Polonais	5	Suédois	5
Autrichiens	1	Nouv. Ecossais	2
		Non indiqués	130
		Total	1066

Il reste à savoir si les relevés officiels où la *Tribune* de Chicago a puisé ces chiffres n'ont pas confondu les étrangers naturalisés avec les recrues américaines, auquel cas les termes de la question seraient entièrement changés surtout à l'égard des Irlandais, qui, retrouvant leur langue dans les Etats Unis, sont plus aptes que les autres européens à se faire naturaliser.

Il faut remarquer, d'ailleurs, que les Etats de l'Ouest sont ceux où l'immigration allemande s'est établie de préférence. Si une pareille statistique était faite dans les Etats de l'Est, les rapports de nombre entre les engagés irlandais et les engagés allemands seraient peut-être bien différens. Il est grandement probable que les recrues irlandaises dépassent de beaucoup dans l'est le chiffre des recrues allemandes.

ARRESTATION.—Une dépêche de Boston du 20 janvier annonce l'arrestation et l'incarcération au fort Warren de M. N. C. Trowbridge, naguère de New-York, dont la correspondance avec le rebelle Lamar a été dernièrement publiée.

INTRIGUES ELECTORALES.

Le *Messager Franco-Américain*, journal radical de New York, publie l'article suivant sur les manœuvres électorales auxquelles se livrent les partisans des divers candidats :

La campagne électorale qui doit aboutir au choix d'un nouveau président est déjà ouverte, et ceux de nos lecteurs qui veulent avoir une idée exacte de toutes les manœuvres machiavéliques auxquelles les partis ont recours pour s'assurer la victoire [illegible] bien de ne pas [illegible] de vue [illegible] ce qui se dit et se fait à présent dans les assemblées législatives ou dans la presse du pays. On [illegible] fait à l'adresse de quelque candidat. Les démocrates et les républicains sont déjà en présence des partisans du général Grant. Ce duel triangulaire serait des plus curieux [illegible] même, mais la lutte est plus compliquée encore. Parmi les démocrates il y a Tammany Hall et Mozart Hall, c'est à dire deux camps qui sont en faveur de la guerre, et les avocats de la paix à tout prix. Les républicains se divisent aussi en conservateurs ou Sewardistes, et en radicaux ou Chasistes. Ces quatre factions et celle des Grantistes se jettent pêle-mêle dans la lutte, font des coalitions momentanées pour accabler un commun adversaire, s'entredéchirent l'instant d'après, se liguent encore dans une législature pour faire passer un bill qui doit nuire aux partisans d'un autre candidat rival, et le lendemain se font les chaleureux avocats de cette même candidature plus ou moins publiquement.

Il faut être bien habile pour débrouiller le fil de toutes ces intrigues en sens contraire. En effet, si le bien [illegible] un journal dit d'un homme d'un autre parti que le pays devrait toujours se montrer reconnaissant à l'égard de la vérité, mais le malheur est que [illegible] copperheads et abolitionistes ayant fait un pacte pour se défaire d'un conservateur, se promettent réciproquement d'éloges qui se tiennent faire parfaitement décorés, et l'éloge du [illegible] se trouve complètement dérouté.

Nous allons en citer un exemple.

Le "Herald" a mis en avant la candidature du général Grant, et l'on sait que la "Tribune" a été longtemps toute à la dévotion de M. Chase. Il était donc assez naturel que cette dernière travaillât en sous-main à détruire l'effet des éloges fastidieux que le "Herald" fait de son héros. L'un élevait tous les matins un piédestal au vainqueur de Vicksburg, et l'autre minait aussi soudainement la base de l'idole. Tout à coup la "Tribune" surprend ses lecteurs en leur déclarant que M. Chase n'a pas la moindre chance d'être élu, que M. Lincoln lui a déjà coupé l'herbe sous les pieds, grâce aux habiles conseils de M. Seward, et qu'il ne reste plus à M. Chase qu'à passer avec armes et bagages dans le camp du général Grant, pour devenir un fidèle Vendredi, comme M. Seward est celui du président actuel. Si le général l'emportait sur ses rivaux, la "Tribune" croit que celui qui aurait facilité cette victoire serait certain de lui succéder en 1868. Notre confrère ajoute que M. Seward ne s'est dévoué à la cause du président actuel qu'avec un égal espoir de devenir plus tard son héritier politique.

Le conseil extraordinaire que notre confrère vient de donner au secrétaire du Trésor, est-il sincère, ou cache-t-il un piége? M. Horace Greeley, que nous considérons comme un des plus habiles tacticiens politiques du pays, se résignerait-il, non seulement à abandonner son candidat de prédilection, mais à se traîner à la remorque des Arlequins du *Herald*? c'est ce que nous avons beaucoup de peine à croire. Rien ne nous paraît plus fragile que la candidature du général Grant. McClellan a solidement bâti sa popularité parmi les démocrates sur ses principes politiques, tandis que le prestige du commandant de l'armée de l'Ouest ne repose que sur une suite de succès. Il y a neuf mois, le général Rosecrans avait plus de chance de devenir président que M. Grant; qui songe au premier aujourd'hui? la malheureuse affaire de Chattanooga l'a politiquement tué. Il suffirait d'un revers semblable, d'ici à l'été prochain, pour faire rentrer dans l'ombre la gloire du général Grant et nous croirons-nous difficilement que M. Greeley considère la candidature de M. Chase comme impossible et donne à ce dernier le conseil sincère de se faire le modeste meneur électoral de l'ancien tanneur de l'Ohio. Mais dans quel but la *Tribune* a-t-elle publié cet article; c'est ce que pourraient dire les personnes qui sont dans le secret de la comédie, peut-être n'avait-elle d'autre but que de discréditer un peu M. Seward, dont le nom n'est jeté pour tant dans l'article que de la manière la plus indirecte.

C'est principalement dans le sein de la législature d'Albany que se livrent les combats les plus intéressants entre les quatre factions politiques dont nous avons parlé. Qu'il s'agisse, soit de la police métropolitaine, soit de la réforme administrative de l'administration municipale de New York, on peut être certain que les législateurs songent bien plus à nuire ou à favoriser le candidat de quelque place importante, selon qu'il peut faire du bien ou du mal à leur parti, plutôt qu'à protéger les intérêts des contribuables ou à développer les ressources du pays.

LA FLOTTE FRANÇAISE DU PACIFIQUE.—Nous lisons dans l'*Echo du Pacifique* du 21 décembre :

On nous écrit de Callao et de Guayaquil que tous les navires de guerre français sont partis pour l'Océanie. On faisait la remarque qu'ils étaient allés à Tahiti, probablement pour s'y ravitailler et faire ensuite à l'improviste une descente sur la côte du Mexique.

COMMERCE AVEC TAHITI—SUCRE—COTON.

Depuis quelque temps les navires qui font le service régulier entre San Francisco et les colonies françaises des îles de la Société apportent en retour de leur chargement de fruits, des cotons et des marchandises qui [illegible] un développement facile.

Cette heureuse tournure des affaires paraît devoir se développer d'une manière sérieuse et durable; le schooner *Sarah*, parti vendredi pour Tahiti, avait à son bord des machines pour la fabrication du sucre et le travail du coton. Ces objets appartiennent à une Compagnie qui va cultiver la matière première, la récolter et la manufacturer en grande fabrique industrielle à Tahiti même. Cela promet de devenir sérieux. Le siége de cette compagnie nouvelle est à Paris; nous avons déjà dit qu'elle a obtenu du gouvernement français une concession de dix mille acres de terres arables sur le côté sud-ouest de l'île principale, et cette surface cultivée sera plantée en cannes à sucre et cotonniers.

On commence de donner aux naturels le goût du travail, et cent surtout qui vivent à l'état demi-sauvage dans les îles inoccupées de cet archipel font [illegible].

Si cette bonne tentative réussit, Tahiti ne tardera pas à devenir un point industriel et commercial important. San Francisco en deviendrait les premiers bons effets.

Deux navires avaient récemment précédé le *Sarah*. Un quatrième, le *Timandra*, est sur le point de quitter San Francisco pour Tahiti et les îles Marquises; son chargement est au complet. (*Echo du Pacifique*.)

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PRÉVOTALE—*Juge Atocha*.—L'interrogatoire de Kate Sloan qu'on accuse de débit de boissons à des soldats, a été remis à un autre jour à cause de l'absence de l'accusateur.

Th. McGowan, l'heureux soldat du 75e régiment de New York a reçu l'ordre de donner cinq piastres au watchman qui, en l'amenant au poste de garde où il a eu le temps de se dégriser, lui a sauvé cent piastres qu'il aurait probablement perdues ou qui seraient passées dans la poche d'un autre.

G. Washington et un soldat blanc ont été condamnés à trois mois de prison. Ils offraient en vente un mulet portant l'étampe du gouvernement. Le soldat a répondu qu'il avait arrêté l'animal dans les environs de Franklin, par ordre de ses officiers.

Une maîtresse du nom d'Eliza Hartwell accusait Western Scott, soldat de couleur, de l'avoir insultée et d'avoir ensuite menacé de la tuer. "Je suis son beau-frère," disait-il; "ce n'est pas vrai" répondit la plaignante dont l'assertion était soutenue par celle de son frère qui accusait Scott d'avoir menacé de faire feu sur lui. Le magistrat a ordonné que le soldat fût privé de congés pendant trois mois.

La même punition a été infligée à un soldat de couleur parce que, contrairement aux règlements de la compagnie et en dépit des remontrances du conducteur, voulait entrer dans un char où se trouvaient des dames.

Deux soldats qu'on soupçonnait d'avoir refusé de payer la carte dans un restaurant, ont été traduits devant le magistrat, mais ils n'ont point été reconnus.

Saml. Baxton qu'on a découvert derrière le comptoir d'un magasin de comestibles où sa présence était aussi inattendue que peu nécessaire, a répondu qu'il était ivre, qu'il ignorait où il était et qu'il ne savait rien de l'argent éparpillé sur le plancher. Il perdra un mois de paie et sera privé de congés pendant soixante jours.

Le juge a ordonné la mise en liberté de M. Kissinger que le policeman Williams était venu accuser de débit de boisson à des soldats après qu'il eût lui-même fait entrer et boire ces soldats dans le café. Le magistrat n'a pas cru qu'il fût convenable de punir un cafetier pris de la sorte.

Joséphine Morris, arrêtée ivre et en la possession de laquelle on avait trouvé un pardessus marqué U. S., a été condamnée à trois mois de détention au workhouse.

ACQUITTEMENT.—Le tambour Cassidy, accusé du meurtre d'un autre tambour du 9e régiment du Connecticut, a subi hier un interrogatoire à la suite duquel le Prévôt a prononcé l'acquittement.

Les officiers du corps ont parlé de lui dans les termes les plus flatteurs et comme soldat et comme fils. Ils ont déclaré qu'au lieu de dépenser son argent avec ses camarades, il l'envoyait à sa mère, pour elle et pour les autres enfants. Les tambours le haïssaient et le maltraitaient à cause de cette conduite exemplaire qui lui avait valu l'affection et la protection des officiers. Au moment de l'homicide, le défunt l'avait terrassé et lui donnait des coups de pieds.

QUI EN VEUT?—M. Ingraham, sergent de la station de la rue Pacanier, a été obligé de recevoir—pour le compte de la ville probablement—un petit enfant de couleur dont la mère a disparu après l'avoir confié à une négresse qu'elle avait rencontrée dans la rue.

L'excellente mère avait imaginé un moyen assez ingénieux de se débarrasser du fardeau et de la responsabilité: "tenez-le, avait-elle dit à la femme de couleur, jusqu'à ce que je revienne de chez l'épicier": la dépositaire avait acquiescé sans hésitation à cette demande si naturelle, mais ne voyant point revenir sa nouvelle connaissance, elle avait fini par se dessaisir du corps d'état qu'on lui avait confié en le mettant au garde.

COUR DU RECORDER LEAUMONT.—Le capitaine d'un navire et plusieurs de ses matelots qu'il s'étaient trop amusés en sont quittes pour une somme assez ronde.

Henry Rode, pour avoir négligé de se munir d'un certificat d'inspecteur, a été condamné à trente cinq piastres d'amende.

Th Faggerty, Mahoney et d'autres que deux négresses soupçonnaient d'avoir commis un assassinat, ont été relachés. Le sang que les accusatrices avaient vu était celui de deux chiens qui s'étaient battus.

Groceries.—On trouvera plus loin dans nos colonnes l'annonce de MM. Avet frères, qui reçoivent en ce moment et vendront aux plus bas prix du marché un assortiment considérable et varié de groceries et de vivres, y compris un immense stock de farine, des paniers de bougies et d'amidon, des barils de porc, du sucre, graisse, beurre, jambons, thé, riz, fromage, bacon, poissons secs, vins et liqueurs. On trouvera chez MM. Avet frères, encoignure Vieille Levée et Bienville, beaucoup d'autres articles que nous ne craignons pas de recommander aux consommateurs et aux petits détaillants, attendu que nous sommes d'expérience que la maison Avet ne vend jamais que des articles frais et de bonne qualité.

Bateau pour la paroisse Plaquemines.—Les planteurs de la paroisse Plaquemines apprendront avec plaisir que le bateau à vapeur NEBRASKA fera des voyages réguliers entre la Nlle Orléans et le bas du fleuve. Il partira jeudi, 4 du courant à 9 heures du matin.

Change.—La maison C. Cavaroc & Cie, No 116, rue Royale, vend du change à vue ou à terme sur la convenance des acheteurs, sur toutes les places de commerce de France.—Voir aux annonces.

EDITION D'HIER SOIR.

Nouvelles par la voie du fleuve.

Nous continuons à extraire des journaux de l'Ouest que nous avons reçus hier au soir à une heure avancée les nouvelles qu'ils contiennent jusqu'au 22 de Washington, de New York et de Boston, jusqu'au 22 de Cincinnati, au 23 de St Louis et au 26 de Memphis.

Washington, 22 janv.—Les négociants en whisky qui sont affectés par la taxe sur cet article, sont venus ici en grande hâte pour tâcher de renverser la législation de la Chambre.

John Maynadier, naguères de l'armée rebelle, jugé à Baltimore comme espion, a été trouvé coupable et condamné à être fusillé, mais le président a commué la sentence en un emprisonnement à vie.

A la Cour Suprême des E. Unis, aujourd'hui, M. Pugh a demandé un writ de certiorari au juge avocat général, dans l'affaire de Clément Vallandigham.

Washington, 22 janvier—L'ex avocat général Black a offert aujourd'hui sa démission comme rapporteur de loi de la Cour Suprême des Etats Unis.

M. Stevens a prononcé un discours assez bref pour déclarer que la Chambre avait renversé aujourd'hui la législation de 1862 suivant laquelle notre système de taxe ne pouvait concerner que l'avenir. Il se trouve que contrairement à ce principe tous les spiritueux, distillés soit avant soit après l'adoption du dernier amendement qui les frappe d'une taxe de 60 cents par gallon, seront sujets aux droits nouveaux à partir du 12 janvier 1864.

L'amendement de M. Stevens a été rejeté par 100 contre 51, et la taxe a passé par 96 contre 68.

N. York 22 janvier—Une dépêche de Washington au *Commercial* de Cincinnati dit que l'excès des 5 20, reçu hier, sera d'environ 10 millions. Le secrétaire Chase demandera l'autorisation d'émettre des bons additionnels pour faire face à ce surplus.

Le steamer *Creole*, de la Nlle-Orléans, est arrivé. La proclamation du général Banks était le principal sujet de conversation à la Nouvelle Orléans. Elle était fort recommandée par les loyalistes.

La division du général Grover avait reçu ordre de se rendre à Madisonville, bourg récemment pris sur le côté nord du lac Pontchartrain. Le général Dana a été expédié à Matamoros et le général Bronson à Brownsville.

N. York 22 janvier—Une dépêche de Washington à la *Tribune* dit que, d'après des nouvelles plus récentes, on était décidément disposé au Sud en faveur de l'échange des prisonniers.

Boston, 22 janvier—Un correspondant du *Traveller*, écrivant de Newbury, Caroline du Nord, dit qu'on y avait appris qu'un appel avait été lancé à Raleigh pour assembler une Convention, laquelle aurait pour but de dégager l'Etat de son allégeance envers la Confédération du Sud. Il dit que le gouverneur Vance et presque tous les hommes notables de la Caroline du Nord désiraient retourner à l'Union et qu'une armée fédérale de 10,000 hommes pourrait marcher sur Raleigh, prendre possession de la capitale et affranchir, en un mot, l'Etat du joug des traîtres. Une telle armée, suivant le correspondant, serait reçue partout avec enthousiasme.

Détroit, 22 janvier—W. W. Treadwell, caissier de la Banque de Peuple de l'Hudson, a disparu le 6 emportant $60,000 appartenant à la banque.

Columbus, Ky., 22 janvier—James W. Love, au des guérillas de la bande d'Edmond, a été pendu aujourd'hui par ordre de l'autorité militaire.

Washington, 22 janvier.—Le commodore J. H. Strong, du steamer *Monongahela*, rapporte que le 20 décembre, à la requête du général Washburne, il avait envoyé les steamers *Granite City* et *Scotia* à l'entrée de la baie de Matagorda, avec le général Ransom et 150 hommes de troupes pour couper les piquets rebelles.

Pendant que le *Scotia* était à faire une reconnaissance à l'embouchure de la rivière Brazos, les troupes qui avaient été débarquées furent attaquées par 800 ou 1,000 hommes de cavalerie rebelle, mais défendues par le *Granite City*, qui tira plus de 140 coup de canon avant de pouvoir refouler l'ennemi. Au retour du *Scotia* le *Granite City* fut à Pass Cavallo et amena le *Monongahela*, le *Penobscot* et l'*Estella*.

En arrivant, ils trouvèrent que la cavalerie avait fait plusieurs attaques pendant la nuit, mais qu'elle avait été tenue à l'écart par le *Scotia*, qui avait jeté l'ancre près du rivage et avait bombardé les troupes des deux côtés. Pendant la journée un steamer rebelle vint de l'intérieur bombarder nos troupes et les força de replier sur le rivage. Le *Scotia*, *Granite City* et l'*Estella* s'approchèrent pour protéger les troupes pendant la nuit et dans la matinée le schooner rebelle fut découvert échoué.

Le temps ne permit pas d'approcher pour le détruire pendant le jour, mais le lendemain matin on s'aperçut qu'il avait été détruit par le feu. Le commandant Strong retourna alors à Paso Cavallo où il trouva le *Scotia*, le *Granite City* et l'*Estella* qui avaient réussi à prendre les troupes à bord et les avaient ramenées.

Bagarre à Caire.

[Du *Cairo Democrat* du 22]

Hier matin le steamer *J. T. McCombs* est arrivé, ayant à bord le 7e de cavalerie de la Pennsylvanie. Dans l'après-midi on permit aux hommes de descendre à terre, où ils commencèrent à agir sans contrainte, et malgré l'ordre du maréchal prévôt qui fermait les buvettes, ils réussirent à se procurer des spiritueux, et un grand nombre s'enivrèrent. Entre neuf et dix heures une bande se rendit au Chicago House, avenue commercial, où des plus infâmes bouges de la ville. Il y eut là une scène indescriptible; on tira des coups de pistolet, on lança et on chassa les femmes et on brisa le mobi-

lier; les soldats s'approprièrent l'argent et tout ce qui leur convint. Après avoir fait beaucoup de dégâts ils partirent et revinrent dans le bas de la ville.

La garde prévôtale fut envoyée pour arrêter les cavaliers du 7e et les ramener à bord de leur bateau. J. H. Talbot, de la compagnie F, 131e d'infanterie de l'Illinois, avec quatre autres soldats de la garde, arrêta environ 30 cavaliers; mais pendant qu'on les conduisait à bord, les prisonniers se révoltèrent contre les gardes et leur prirent leurs armes. Un d'eux prit le fusil de Talbot et tirant sur lui le frappa au cœur d'une balle et le tua sur le coup. Les autres gardes furent chassés du bateau et on leur défendit d'approcher du corps de leur camarade, qu'ils furent obligés de laisser dans les mains des assassins.

La nouvelle du meurtre arriva bientôt au camp et la compagnie F. courut aux armes, résolue à venger la mort de Talbot. Les rangs furent formés en silence et la compagnie se rendait sur la levée quand elle rencontra le maréchal Talmadge qui fut obligé d'employer toute son influence pour l'empêcher de marcher sur le bateau et d'exercer sa vengeance sur les cavaliers. Il n'y avait pas de bruit; pas de confusion et les soldats parlaient peu, mais les larmes roulant sur leurs joues bronzées indiquaient combien ils sentaient profondément la perte de leur ami, et leur attitude ferme et décidée montrait leur détermination de venger sa mort. Le maréchal finit par l'emporter et la compagnie F. retourna au camp. Talbot était respecté et fort aimé dans le régiment.

Pour éviter toute nouvelle difficulté, le *McCombs* traversa du côté du Kentucky, où il est resté toute la journée d'hier. Le maréchal Talmadge s'est bien conduit dans cette affaire, sans son énergie on aurait eu à déplorer plus de sang versé.

Hier après midi le meurtrier de Talbot a été arrêté et remis par les officiers aux mains du maréchal Talmadge. On blâme beaucoup les officiers du 7e de Pennsylvanie, qui non seulement ont donné le mauvais exemple à leurs hommes, mais qui n'ont exercé aucun contrôle sur eux.

De Chattanooga.

Chattanooga, 20 janvier—Les approvisionnements arrivent rapidement et cette armée est en bonne condition; les enrôlements continuent. Samedi, le docteur Hunt, de la 4e de cavalerie du Tennessee, a été capturé avec trois autres par la cavalerie de Wheeler, près de Harrison.

Les travaux marchent sur le chemin de fer de London.

Il arrive des déserteurs qui prennent le serment d'amnistie.

Deux trains font chaque jour le trajet d'ici à Nashville en 19 heures.

La mortalité dans les hôpitaux est de 90 par semaine, mais il n'y a pas de maladie contagieuse.

Les rebelles menacent nos communications par la rivière près de Harrison.

De St-Louis.

St Louis, 20 janvier — Un jeune Anglais, qui dit se nommer Boyd et qui était depuis quelques jours à l'hôtel des Planteurs, a été arrêté hier par suite d'une dépêche envoyée par les autorités de Washington.

On dit que Boyd, profitant de sa qualité d'étranger qu'il considérait comme une garantie contre une arrestation, parlait très librement en faveur de la cause rebelle.

On écrit de Port Hudson, dit le Memphis *Bulletin* de même date, que les rebelles se concentrent dans les environs de cette forteresse et qu'ils deviennent tout à fait entreprenants. Ils poussent leurs piquets jusques près de nos lignes. Le général rebelle Adams a plusieurs brigades échelonnées à Woodville, Clinton et Jackson.

Grave accident de chemin de fer.

CINQ WAGONS INCENDIÉS.

45 personnes blessées, 2 tuées.

Dimanche dernier, dit le Memphis *Bulletin* du 26, à 7 heures et demie du matin, au moment où le train Express de Philadelphie, chargé de passagers, arrivait au pont Juniata, construit sur la Juniata, à 4 milles à l'est de Tyrone, l'essieu du tender se rompit et avant que le train pût être arrêté, il fut précipité dans la rivière Juniata. Les wagons des passagers avaient à peine frappé la rive du Juniata qu'ils furent mis en feu par les fourneaux qui avaient été renversés et en moins de quinze minutes le premier et le second wagon de Philadelphie et de New York avec tous leurs bagages furent consumés. Les deux chars de l'Express furent jetés au centre de la rivière et ne brûlèrent pas, mais le frêt en est à peu près perdu. Dans un de ces wagons de l'Express, il y avait quatre boîtes de greenbacks qui, tout à côté furent supposées contenir de la poudre et furent abandonnées au courant près des deux milles. Le messager revenu à lui, s'informa du sort de ses boîtes qui contenait une valeur en papier de $2,000,000.

Quarante cinq passagers ont été grièvement blessés et plusieurs ne se rétabliront pas. Le premier wagon contenait 20 soldats, retournant chez eux avec un congé. Ils ont tous souffert plus ou moins.

Le wagon au bagage, ayant la malle, a été brûlé tout entier. On a pu sauver [illegible] des aux lettres.

La plupart des personnes qui ont [illegible] Pittsburg. Le conducteur et un autre [illegible] ont reçu de graves blessures.

LE MEXIQUE ET LES ETATS CON[FÉDÉRÉS].—Le bruit court à Richmond que le [illegible] reconnu la Confédération et on [illegible] la France a été l'instigatrice de cette mesure.

PROPOSITIONS DE PAIX DU NEW-YORK HERALD.

Le New York *Herald* résout ainsi la question du Sud :

Nous croyons qu'il y a un moyen, un bon et acceptable moyen de faire trancher Jeff. Davis et ses subordonnés civils et militaires, depuis le premier jusqu'au dernier, et de les amener à un traité de paix, non seulement sans causer une ruine universelle dans les Etats à ceton, mais encore sans causer d'autre effusion de sang.

Quel est ce plan? Nous allons le révéler et nous prions le père Abraham de nous prêter une oreille attentive.

Qu'il déclare à Jeff. Davis et à tous ses associés en rébellion, exclus de l'amnistie générale promulguée en décembre dernier que s'ils consentent à partir pour aller essayer leurs chances dans le Mexique, eux et tous ceux qui seront disposés à les suivre—civilians et soldats, avec sac, bagage, petites armes et artillerie—ils seront protégés et aidés par les Etats-Unis jusqu'à la frontière mexicaine, et que là sur les bords du Rio Grande, il leur sera fourni des vivres et approvisionnements pour six mois, et nous garantissons non seulement une prompte paix mais encore un prompt règlement de la question mexicaine, conformément à la doctrine Monroe.

Telle est notre proposition de paix, et dans sa convenance, son opportunité, sa grandeur et son universalité, elle nous paraît positivement sublime. En addition à l'intégrité de l'Union et à une paix intérieure permanente, cette proposition embrasse la splendide acquisition aux intérêts américains d'une Confédération du Sud au Mexique à la place d'une usurpation française. En conséquence, nous soumettons le plan à la considération la plus sérieuse du Président Lincoln.

Il trouvera un précédent pour cette entreprise dans l'exode des Juifs de l'Egypte; mais au lieu de renouveler la folie du roi Pharaon il se laissera guider par la sagesse de Moïse et tout ira bien.

PROCLAMATION DES COMMISSAIRES fédéraux dans le Holstein.

On écrit d'Altona, 27 décembre :

Les commissaires fédéraux viennent de publier une proclamation qui a affecté désagréablement l'opinion publique. En voici le texte :

"Dans notre proclamation, datée de Büchen, le 23 décembre 1863, nous exprimâmes avec confiance l'attente que la population des duchés de Holstein et de Lauenbourg s'abstiendrait de tous les actes tendants à troubler l'ordre et la tranquillité publique et s'opposerait avec énergie, dans l'intérêt même du pays, à toutes les tentatives inspirées par l'esprit de parti, pour préjuger par des actes individuels et violents la décision de la haute assemblée fédérale. Lors de notre première entrée dans ce pays et dans cette ville, cette attente n'a pas été déçue. Mais, par contre, nous recevons actuellement de diverses parties du Holstein des nouvelles sur des perturbations regrettables de l'ordre et de la tranquillité publique.

"Non seulement on est allé jusqu'à faire proclamer dans des assemblées le prince Frédéric d'Augustenbourg comme duc de Holstein, au lieu d'attendre la décision de la haute Diète germanique, mais on s'est laissé entraîner dans l'inobservation coupable des lois du pays, et jusqu'à vouloir priver de leurs fonctions des autorités instituées légalement et placées sous notre protection et préjudicier à nos résolutions concernant la révocation des employés qui ne jouissent pas de la confiance du pays, en les éloignant d'une façon violente.

"Bien que nous n'ayons pas à nous opposer à des manifestations d'attachement et d'amour pour la maison d'Augustenbourg, tant que cela ne va pas plus loin et que l'on reste dans les limites légales, nous ne pouvons tolérer en aucun point des excès menaçants de cette espèce dirigés contre l'autorité de la Diète germanique et la personne de fonctionnaires isolés, et nous croyons de notre devoir de prévenir, avec toute l'efficacité de la loi, le renouvellement de pareils désordres, et de faire punir les coupables conformément aux lois.

"Nous comptons que cet avertissement suffira pour maintenir la population dans les limites de la légalité.

"Altona, 26 décembre."

Suivent les signatures.

(*Gazette nationale*)

EMPLOI DE L'ELECTRICITÉ POUR GUÉRIR LA RAGE.

Nous trouvons dans une lettre adressée au *Times* le récit d'une expérience faite par le Dr Leming, de New York, qui l'a amené à découvrir une nouvelle application de l'électricité à la médecine. C'était dans un cas d'hydrophobie; tous les remèdes employés en pareil cas avaient échoué; le malade, en proie à une surexcitation effrayante, essayait de mordre toutes les personnes qui l'approchaient. On finit par l'attacher sur un matelas, et on entoura ses pieds d'un fil de cuivre. Le pôle négatif d'un appareil électro-médical fut mis en communication avec ce fil, et le pôle positif avec la gorge et l'épine dorsale du malade; à ce pôle, le courant passait à travers une éponge imbibée de vinaigre et d'eau salée.

Dès que la communication fut établie, les tressaillements nerveux cessèrent, et sous cette heureuse influence, le malade put boire sans éprouver cette horreur pour les liquides particulière aux hydrophobes. Sitôt qu'on cessait de faire passer le courant, les spasmes reparaissaient ainsi que les divers symptômes de la maladie.

L'application du courant a été maintenue pendant une demie heure, et on a renouvelé l'opération plusieurs fois dans la journée pendant une demi-heure chaque fois, en laissant un intervalle d'une heure entre deux expériences consécutives.

Au bout de douze heures de ce traitement, le malade, loin d'être furieux, présentait au contraire tous les indices de la faiblesse la plus grande. La transpiration était rétablie, on le purgea, et il s'endormit pendant deux heures.

Huit jours après, il eut une nouvelle attaque très légère qui cessa par une nouvelle application de l'électricité.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 1er Février.

Les nouvelles reçues par la voie du fleuve et de l'Ouest, allant jusqu'au 23 du mois dernier, et annonçant que l'or avait ouvert, dans Wall Street à 55 3/4 pour cent de prime, qu'il était tombé à 55 3/4 puis avait clos à 56 7/8 à 57, a pour ainsi dire paralysé notre marché ce matin. Les acheteurs ont offert de l'or à 60, 61 et 62, les détenteurs en ont demandé 63 1/2 à 64. D'après les mêmes avis, le coton était plus ferme et plus animé à 84 à 84 1/2 le middling, mais les arrivages de coton ont empêché la demande parmi nous.

Le change a été généralement calme; cependant une des Banques a acheté des traites sur New York à 1/2 d'escompte à vue, 5/8 d'escompte à un jour et 3/8 d'escompte à 3 et à 10 jours. Nous avons remarqué d'autres transactions à 1/8 d'escompte à un jour de vue. Les Banques et les courtiers ont exigé le pair des traites à vue. Il n'a rien été annoncé dans le change étranger qui, par suite de l'état de l'or, n'a pu se vendre qu'à une baisse. Le change sur France et sur l'Angleterre a été fort recherché et la demande, dans les bureaux des courtiers, a été entièrement faible.

Les billets de banques qui n'ont pas cours n'ont guère trouvé d'acheteurs, mais les prix n'en ont point varié. Les courtiers donnent 2 1/2 à 3 1/2 de prime des billets de la Banque du Canal et de la Banque des Citoyens, mais les premiers se vendent à 4 1/2 à 5 et les seconds à 4 à 4 1/2. Les billets de la Banque du Crescent sont cotés à 65 à 70 cts à la piastre.

Une vente de 20 actions de la Banque du Crescent a eu lieu à —— Les actions de la Compagnie des chemins de fer de la ville sont à 122 à 127 1/2, et celles de la Compagnie du Gaz à 131 à 132. Les dernières ventes de bons consolidés de la ville ont eu lieu à 86, et de bons de la ville en faveur des chemins de fer, à 65.

Les anciens directeurs de la Banque des Citoyens ont été élus sans opposition, et M. Ambroise Lanfear a été élu président de la Banque de la Louisiane.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Lundi, 1er février, à 5 heures P. M.

COTON—L'approvisionnement ayant augmenté bien au-delà de ce qu'on ne s'y attendait, les acheteurs se sont tenus à l'écart aujourd'hui et la seule vente à l'amiable (annoncée) a été de 24 balles (rebaled) low middling, à 74 cts. Il s'est vendu à l'encan 163 balles de coton aux ventes du Marshal S. Smith et vendues par le marshal des Etats-Unis, le droit de 1/2 ajouté—avoir: 38 balles ordinaire à 74 cts, 29 low middling à 76 1/2, 25 de bonne moyenne à 76 1/2, 25 do à 87 1/2, 29 strict low middling à 77 1/2, strict middling à 79 1/2, et 22 do à 79 1/2. En outre, 1 balle, défalté, de coton avarié à $175—et une pile de coton formant l'équivalent de 7 balles, vendue $345.

SUCRE ET MELASSE—Il ne s'est pas fait de vente de sucre, aujourd'hui, l'inclémence du temps ayant paralysé le cours des opérations au débarcadère. [illegible] la demande en question est faible et ferme ment tenu. La demande de mélasse a été, malgré la pluie, d'une activité notable, et 1500 barils, pour la plupart en premières mains, ont été vendus, en plusieurs lots, à 45 cts pour l'inférieure très claire et l'inférieure de la nouvelle récolte, 50 à 54 cts pour l'inférieure et la commune, 55 à 57 cts la bonne, 58 cts la prime et 60 cts la choisie, le choix extrême commande 61 cts le gallon. La demande s'est faite pour la spéculation et pour l'exportation.

FARINE—Le marché est sans mouvement. Nous n'avons pas appris de vente aujourd'hui. Il s'est fait quelques ventes au détail, à $9 pour la superfine et $10 le baril pour l'extra.

PORC—Un lot de 200 barils mess mess weight vendu en divers lots, à des marchands, à $24 50 le baril. Le stock est très faible.

MAIS—Il s'est fait des ventes s'élevant à 200 sacs de maïs jaune de la Louisiane à $1 62 le boisseau.

FRETS—Nous cotons les taux suivants: coton sur steamships pour New York, 1 1/2 cents la livre et $4 par boucaut de sucre sur navires à voiles, $1 25 la balle de coton—$1 25 le boucaut de sucre et 30 cts le gallon de mélasse.

Vendu à l'encan de ce jour 26 barils bœuf à $9, 15 tierçons jambons à 9 1/2 à 12 cts, 30 barils sucre à 12 cts, 214 barils à mélasse à $1 à $1 3/4, 2 barils saindoux à $1 3/4 et 10 barils whisky à $1 32 1/2 à $2.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 2 février 1864.

Arrivé hier, 34 bœufs, 12 cochons et 90 veaux. Vendu 30 bœufs, 68 cochons et 75 veaux. A vendre, 144 bœufs, 16 cochons, 95 veaux et 290 veaux.

[illegible]

LISTE MARITIME.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des produits et des marchandises reçus par la mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, &c., voir la partie anglaise.

Marié le 30 janvier 1864, à l'église des Jésuites, par le Révérend père Dufau, C. L. ARTIGAS à Mlle AGATHE HEYDEN.

Décédé, hier soir à neuf heures, à l'âge de 36 ans, CHARLES GUSTAVE DUREL. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi, à quatre heures précises. Le convoi partira de sa dernière demeure, encoignure Rampart [illegible].

[illegible] hier soir, à 11 heures, JOSEPH ALMELANC, à l'âge de 25 ans. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à [illegible] heures précises. Le convoi partira de sa demeure, rue St. Claude, entre [illegible] et Quartier.

ATTENTION.

M. R. Scott vend du vin, du café, du whisky, &c., ce matin à 10 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins No 54.

M. D. E. Morphy, encanteur, appelle l'attention du commerce sur les 500 caisses de savon qu'il vend ce matin, à onze heures, au magasin No 18 de la rue Poydras.

M. F. F. Trinchard vend des groceries, des provisions et des liqueurs, ce matin, au No 62 de la rue Gravier.

M. J. P. Boisseau, vend de la farine de maïs, du porc, des jambons, du bœuf, &c.—ce matin, au coin des rues Magasins et Gravier.

Meeting Unioniste.

Il y aura Meeting de la Société Unioniste du Premier District, au Lyceum Hall, MERCREDI SOIR, trois février, à 8 heures. Un discours sera prononcé sur les intérêts dans la salle de l'assemblée seront réservées pour les dames. [illegible] MM. S. H. Stevenson, Jno. T. Coltman et J. W. Thomas.

JNO. M. WHITE, Président.

J. M. C. BRADY, Vice-Président. E. S. BERCIER, Secrétaire.

AVIS.

Les bateaux à vapeur J. H. RUSSELL, capitaine S. L. Hamo, ayant été retenus au sud, partira positivement pour Bayou Sara, Port Hudson et tous les ports intermédiaires sur la côte, ce matin à 10 heures. Les passagers sont priés de se trouver à bord à l'heure indiquée.

DEMANDE DE PENSION.

Un officier de la régiment des volontaires de la Nlle-Orléans désire trouver pension [illegible] dans une famille française ou créole, demeurant près de la Presse à coton de Wood. Il donnera les meilleures recommandations. S'adresser par lettre, à [illegible], au bureau de l'Abeille.

Banque de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 1er février 1864.

A l'élection annuelle, LUNDI, 25 du mois dernier ont été élus Directeurs de la Banque de la Louisiane, pour l'année—

MM. Ambroise Lanfear, Henry Thomas jr, B. S. Buckner, Silas Oriott, Charles Koss, C. Roselius, J. W. Burbridge, Geo. Ruleff, L. F. Génois, A. Lebeau, Aug. S. Montgomery, C. A. Hager, F. Camoux.

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. Ambroise Lanfear a été élu Président.

AUGUSTE MONTREUIL, caissier

Distillerie à vendre.

Une distillerie en pleine activité, pouvant faire trois barils par jour, est offerte en vente à l'amiable jusqu'au 4 février courant. C'est une excellente occasion pour un petit capital. S'adresser au bureau de l'Abeille. 2 fév—3t

PROPRIETE A VENDRE—Une maison située dans la rue Royale, No 283, entre les rues St. Philippe et Ursulines, ayant quatre grandes chambres, 2 cabinets, 2 caves et un petit magasin au fond. Le terrain a un pied américain, 56 pieds 4 pouces et 4 lignes de face sur 127 pieds 3 pouces et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Conditions raisonnables. S'adresser sur les lieux. 2 fév—2t

AVET FRÈRES,
Aux Magasins Bleus,
COIN VIEILLE LEVÉE ET BIENVILLE,

Reçoivent en ce moment et vendront AUX PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ,

Un grand assortiment de groceries

—COMPRENANT—

1000 barils FARINE,
1000 caisses BOUGIES,
1000 caisses AMIDON,
500 barils PORC,
250 sacs CAFÉ,
200 boucauts SUCRE,
150 barillets GRAISSE,
150 fréquins BEURRE,
100 barils FEVES,
100 colis SUCRE en pain, écrasé et en poudre,
50 boucauts JAMBONS passés au sucre,
50 barils GRU,
THÉ,
RIZ,
FROMAGE,
BACON,
MAQUEREAUX,
MORUE,
VINS,
LIQUEURS,

Et une grande quantité d'AUTRES ARTICLES.

17 janv—au 17 fév

Bureau de la Compagnie d'Assurance mutuelle de la Louisiane,

Au coin des rues Camp et Natchez.

Une élection de Directeurs, pour un an à partir du deuxième lundi de mars prochain, aura lieu au bureau de la Compagnie, LUNDI 15 février 1864, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

27 janv—au 15 fév. J. F. ROUX, secrétaire

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 26 janvier 1864.

Une élection de neuf Directeurs de cette Banque, pour les nominations, aura lieu, conformément à la loi, au local de cette banque, LUNDI 1 février prochain de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

L. BARNARD, Caissier.

Restaurant St-Louis

Tenu par HENRI MARTHE,

Rue St-Louis, No 77, entre Royale et Bourbon

Chambres garnies pour habitants.

Salons pour noces et repas de famille.

Pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henri Marthe ayant acquis son établissement en propriété de M. [illegible], annonce à MM. les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement.

INDIGO DE GUATEMALA—200 suroins à vendre par COUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St-Philippe

SPECTACLES.

Théâtre des Variétés.

Rue Gravier.

Mardi et Mercredi soir, 2 et 3 février.

Les deux dernières représentations de DOT, OR THE CRICKET ON THE HEARTH. THE COMEDY OF ERRORS, de Shakespeare.

Académie de Musique.

Mardi soir, 2 février.

Le Grand Cirque.

ROBERT NICOLO—Mlles CAROLISTA et LEEMAN.

HUITIEME ÉTAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle DU SUN.

Pour l'année expirée le 31 décembre 1863.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1863:		
Sur les risques d'incendie	$176,960 43	
Sur les risques des mers	13,435 70	
Sur les risques des rivières	3,293 96	$193,690 09
En moins, risques non expirés le 31 décembre 1862	$43,905 09	
En moins primes remboursées	3,220 53	47,125 62
Montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1863		$146,564 47
Pertes dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$44,196 35	
Sur les risques des mers	34,491 15	$78,687 50
A déduire: Réassurances, taxes, &c. compte et intérêt au moins		$19,862 41 — 98,551 97
Balance net pour l'année expirée le 31 décembre 1863		$54,152 50
L'actif de la Compagnie est comme suit: Prêts ou bons de la ville et autres bons		$563,000 00
Placés en actions de banques et de la Compagnie du Gaz		$211,260 00
Prêts garantis par des actions &c.		136,697 00
Serip. de compagnies d'Assurance mutuelle		37,732 50
Effets pour primes		58,943 7
Primes dues et en voie de perception		58,440 72
Billets recevables pour cours		46,020 76
Soldes en banque et en caisse		63,807 77
Total de l'actif		$1,184,854 44

Le tableau qui précède est une copie exacte et fidèle tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président,
JAS. EDWARDS, Secrétaire

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans—Ville de la N Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 11 janvier 1864. F. H. O'NEAL, Deuxième Juge de paix pour la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de six pour cent sur les certificats de scrip tous encore payés, aux détenteurs de ces certificats ou à leurs ayant-cause à partir de lundi, 1 février prochain.

THOMAS SLOO, Président.
JAMES D. DENEGRE, Vice-Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James D. Denègre, E. J. Hart, John G. Ricks, Henry Renshaw, J. H. Stauffer, John G. Gaines, Semter Turner, H. S. Baldwin, E. Bucon, J. S. Enee, Thomas Sloo.

CONSULAT DE FRANCE.

Avis mensuel — Février 1864.

Sont invités à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Andrieu, Jacinthe. Mme Jolimon, Mme. Mme née Geneviève Adrienne Moguin. Bertrand, Jean François. Lemonte, Pascal. Lieroux, Dominique. Berthé, Joachim, née Leblier, Louise. Margeot, Belin. Lorré, Louis Bataille. Bodard, Alban. Lauge, Mathieu. Sabos. Lesmides, Antoine. Bonnafous. Lacoste, Pierre. Beynet, Auguste. Martin, Louis Victor. Bocheron, Mathieu. Bosch, Pierre J. Mathieu, Pierre Jérôme. Bonin. Maigret, Paul. Cabrié, Désiré. Mathieu, Marie, née Poterel. Pierre. Chaumont, Pierre. Labat, Jean Baptiste. Potier, Eugène, cordonnier. Charton, Hippolyte. Puget, Eugène et Jean Ambroise. Palissoneau, de Dijon. Prunier, Alexandre. Reignaud, Joseph. Pomdepont, Félix Antoine. Rocher, Félix. Ronchard, Théodore. Gavois, Louis. Sangidet, Isidore. Gamberlon, Marie. Sajoux, Auguste. Tigelière, A. Grandcourt, Jean. Ursene, Germain. Henri, Adrien Victor. Vaillier, Christophe. Valentin, Antoine. Hedbert, Emile. Workmann, Henri.

La chancellerie du Consulat de France, située à l'encoignure des rues Magasin et Natchez, est ouverte tous les jours (les Dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

AVIS.

Le soussigné déclare par ces présentes, qu'ayant perdu un portefeuille le 1 janvier courant, il n'a aucune dette payable [illegible] effets qui pourraient se trouver en son [illegible] reconnaissant, aux tiers [illegible] faire à qui restituera le portefeuille.

30 janv—2t J. LAPEYROLERIE.

AVIS.

Demande d'une femme française de bonne volonté pour le service d'une maison. S'adresser à ce bureau.

GROCERIE A VENDRE.

A vendre une GROCERIE située au coin des rues Bourbon et St. Philippe. La Buvette (Bar Room), Le fonds de l'établissement sont des plus avantageux pour [illegible].

DIVERS en débarquement et en magasin—20 barils saucisse—100 barils vinaigre—25 paniers champagne "Le-gard & Co"—25 caisses vins de Bordeaux—50 boîtes thé Oolong de choix, pour familles, de 5 à 10 livres—Young Hyson, Gunpowder et Impérial de [illegible]—50 caisses de 6 et 12 livres thé impérial, Shaw's et thé Oolong et Impérial—A vendre par E. S. KEEP, rue Poydras, No 82.

AU PUBLIC.
Mme LABLANCHE,

La plus grande clairvoyante du monde, peut être consultée à sa résidence

102 ....RUE BIENVILLE..........102

[illegible]

Mme Lablanche demeure au No 102 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux tiers en-dessous de la rue du Canal. Consultations en français et en anglais. Prix modérés pour les dames et pour les messieurs.

PLUS DE DISTANCE : **DIVINATION! PREDICTION!** PAR MADAME ADAH, Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand. Heures de consultation, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. Rue St. Louis, No 86

MODES.

Mme RENAUD LEPETIT, Encoignure Toulouse et Royale,

Entrée par la rue Toulouse, au 1er. Mme RENAUD LEPETIT, arrivant de Paris, annonce aux Dames qu'elle vient d'ouvrir à l'adresse ci-dessus un salon de confections pour chapeaux et coiffures de dames et enfants. PARURES DE BALS ET MARIAGES.

Chapeaux! Chapeaux!
25, Rue des Magasins, 25.

Le soussigné offre à vendre aux citoyens de la Nouvelle Orléans un très beau choix de chapeaux fins, gris et américains, par colis ou par douzaine. Il reçoit, par chaque steamer, un choix de chapeaux de nouveaux genres. Manufacture à Brooklyn, New York. R. S. BENEDICT.

Changement de domicile.

J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN-DENTISTE, 156, rue du Canal, près de la rue Rampart, a transféré son domicile dans l'ancienne maison du Dr. Portes, où il continuera à exercer scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Consultations en français, en espagnol et en anglais.

CHAMBRES GARNIES.

CHAMBRES garnies à louer, dans une famille, Gasquet No 164.

Entrepot de Tapis,
No. 19....Rue de Chartres.....No. 19

Nous avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que—MEDAILLONS, velours, tapisserie, WILTON, 3 plis et ingrain, VENITIENS et autres tapis, NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c., TOILE CIRÉE de différentes largeurs et qualités, Couvertures de table et de piano, paillassons, &c. Nous offrons à des prix modérés pour le comptant. A. BROUSSEAU & Co.

Prets sur gages.

Le soussigné fait des avances d'argent sur dépôt de diamants, montres, or et argent, bijoux, argenterie, instruments de musique, pianos, meubles, lits, &c. [illegible] au Bureau de Prêt de la Louisiane, 65, St-Charles. Entrée privée, 104, Gravier. J. HART. N. B.—On prête à la semaine, au mois, et plus et plus. [illegible]

Magasin de Chaussures.

Le magasin de chaussures de M. J. J. WECKERLING, situé entre [illegible], [illegible] Français et Moreau [illegible] coin des rues Esplanade et Vieille Levée [illegible] face du dépôt [illegible] Pompe No 2.

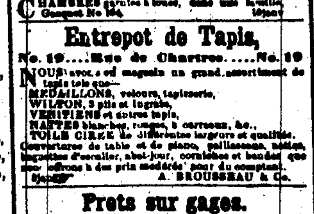

PAPETERIE ET IMPRIMERIE

Papiers et Articles de Bureau, en gros et en détail, EN GROS ET EN DÉTAIL, au plus bas prix qui défient certainement toute concurrence.

REGISTRES DE COMMERCE, TOUT FORMAT ET EPAISSEUR, RELIURE—REGLURE. Commission et importation directe. FRANCIS BOUVAIN, PAPETIER ET IMPRIMEUR, 65, rue Bourbon, entre Bienville et Conti. A la "Plume de Bronze".

CIGARES. CIGARES.

100,000 CIGARES du pays de différentes marques, à vendre par E. J. HART & CO, 77 et 79, Tchoupitoulas.

AVIS D'ELECTION.

PAR GEORGE F. SHEPLEY, Gouverneur Militaire de l'Etat de la Louisiane.

Au Shérif de la Paroisse d'Orléans, salut :

Attendu que conformément à l'autorité en lui investie par le PRESIDENT DES ETATS-UNIS, le Major-Général N. P. BANKS, Commandant du Département du Golfe, a lancé sa Proclamation, en date du Onze Janvier 1864, ordonnant une Election qui sera tenue le 22 FEVRIER 1864, afin d'élire les officiers d'Etat ci-après nommés :

1—GOUVERNEUR,
2—LIEUTENANT-GOUVERNEUR,
3—SECRETAIRE D'ETAT,
4—TRESORIER,
5—AVOCAT-GENERAL,
6—SURINTENDANT DE L'EDUCATION PUBLIQUE,
7—AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS.

Maintenant c'est pourquoi, conformément à la dite proclamation, j'ai trouvé convenable de lancer celle-ci, mon Writ d'Election, ordonnant une Election des personnes qui doivent remplir les vacances des dites fonctions.

Conformément à ce qui précède vous donnerez avis de la dite Election, désignant le LUNDI, 22 Février, A. D. 1864, comme le jour où sera tenue ladite Election.

Vous prendrez soin dans votre Paroisse que l'Election soit tenue aux endroits désignés par la loi et qu'elle soit conduite et les retours soient faits conformément à la loi et à la dite Proclamation.

Les retours devront être faits au Capitaine CHARLES C. O. THORNTON, agissant comme Secrétaire d'Etat, au Département de l'Exécutif de l'Etat de la Louisiane, à l'Hôtel de Ville, en la ville de la Nouvelle Orléans.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, au Département Exécutif, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce 29 Janvier A. D. 1864, et la quatre-vingt-huitième année de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique.

(Signé) G. F. SHEPLEY, Gouverneur Militaire de la Louisiane.

Par le Gouverneur:
(Signé) C. C. O. THORNTON, Assistant Secrétaire d'Etat

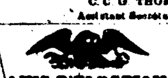

AVIS D'ELECTION.

En vertu d'un writ d'élection daté du 29 de janvier 1864, à moi adressé par George F. Shepley, Gouverneur militaire de l'Etat de la Louisiane, les électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans sont par le présent notifiés qu'une élection sera tenue le LUNDI, 22e jour de février 1864, pour les officiers ci-après dénommés :

1o—Un Gouverneur,
2o—" Lieutenant Gouverneur,
3o—" Secrétaire d'Etat
4o—" Trésorier,
5o—" Avocat Général,
6o—" Surintendant de l'Education publique,
7o—" Auditeur des Comptes Publics.

Les polls seront ouverts dans chaque arrondissement d'élection depuis huit heures A. M. jusqu'à quatre heures P. M. le jour susdit, 22 de février 1864, à l'effet de recevoir les bulletins des électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans, sous la surintendance des commissaires et greffiers qui seront désignés par l'autorité compétente.

L'élection devra être conduite, et les retours par triplicata devront être adressés au susdit chargé de les transmettre, conformément à la loi.

Bureau du Shérif, paroisse d'Orléans, le 30 de janvier 1864.

JAS E. DUNHAM, Shérif.

Librairie de A. Rald.

E. Renan—Vie de Jésus, 1 vol broché in 8o.
Pere Ventura—La Raison Philosophique et la Raison Catholique, conférences prêchées à Paris, 2e édition.
De Broglie—Question de religion et d'histoire, 2 vol.
Crétineau Joly—L'Eglise Romaine en face de la Révolution, 2e édition 2 beaux vol.
De Flotte—Le Souverain du peuple, 1 vol.
De Lolme—France et Angleterre.
Le Bédollière—Guerre du Mexique, avec cartes.
La Taine—Bataille de Waterloo, Mort de Napoléon, Pont de Arcole [illegible] Napoléon et Alexandre, Annibal et Jules César.
Gaudin—Vademecum du Photographe.
Cadet—Le Chasseur Médecin, ou Traité sur les maladies du chien.
Olendorff—Méthode pour apprendre l'anglais, l'espagnol en six mois.
[illegible]
Histoire populaire de Napoléon, par Marco de Saint Hilaire.
Ouvrages de la Bibliothèque—Chemin de fer Michel Lévy, Cadot, &c.
Chansons de Gustave Nadaud—Recueil de Chansons, &c.
300 pièces de théâtre—Comédies, vaudevilles, &c.

OUVRAGES DE MEDECINE
Nysten—Dictionnaire de Médecine.
Jamain—Manuel de Pathologie chirurgicale.
Malgaigne—Médecine Opératoire.
[illegible]
Bouchard & Hoefer—Médecine Opératoire.
Robert—Clinique chirurgicale.
Sédillot—Pathologie chirurgicale.

MEDECINE HOMOEOPATHIQUE
Jahr—Manuel de Médecine, 4 vol.—Manuel des femmes.
Simon—Traité de Médecine et Chirurgie.
Hartman—Maladies des enfants.
Guide de l'Homœopathe.
Traité des Songes—L'art de connaître les heures artificielles, &c. &c.

A. RALD, rue de Chartres

ALFENIDE! ALFENIDE!

Reçu par le steamer Cowhomb—Un assortiment de couverts de table, cuillers à café, cuillers à potage, en ALFENIDE VERITABLE —AUSSI— Un assortiment d'articles de France, tels que Pinceaux, Solitaires, Lames, RASOIRS, gants, rubans, boutons, &c., &c.

A vendre par A. RALD, 94 rue de Chartres.

C. Ravelet & Fils,
93...........Rue de Chartres...........93

Cette maison si avantageusement connue, est toujours pourvue d'un grand assortiment de MARCHANDISES SECHES, et qui a depuis longtemps de la réputation parfaitement méritée de vendre TRES BON MARCHE, vient de recevoir par ses derniers achats de France, ville de New York de nouveaux articles et de nouveaux prix. [illegible] MARCHANDS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE, et de nouveau [illegible] pour les dames.

C. RAVELET & FILS, 93, rue de Chartres

AVIS.

Le soussigné ayant recommandé l'importation de marchandises françaises et d'autres pays d'Europe, a nommé M. JULES LOUVRIER, son agent à la Nouvelle-Orléans.

Il espère que ses amis voudront bien continuer leurs faveurs à son représentant, qui remplira toutes leurs commandes au plus bas prix. L'établissement [illegible] de la maison, Richard, Aldige & Co. 76, rue Canal.

L. H. RICHARD.

AVIS.

Le soussigné ayant la procuration de L. H. Richard, de Paris, pour tout ce qui se rapporte à la liquidation de l'ancienne maison Richard, Aldige & Co, prévient les personnes qui doivent à la dite maison qu'il ne seront déchargés qu'autant qu'ils auront payé ou au soussigné, ou à MM. Paul ou Jules Aldige et par le soussigné.

J. BOUVRIER, 76 rue Canal.

Changement de local.

J'AI transporté mon magasin au No 85 DE LA RUE GRAVIER, entre les rues St Charles et Camp.

E. B. CASTENDYK.

Propriétés à vendre.

Le soussigné offre à vendre à des conditions avantageuses plusieurs belles propriétés et dans les 1er, 2me, 3me et 4me Districts, plusieurs belles maisons rue de l'Esplanade et des terrains vagues—Une résidence via la via de dépôt des chars au Bayou St Jean, mesurant 185 pieds de face au Bayou, sur 408 pieds de profondeur—Belle maison, &c. [illegible] une belle résidence à côté du dépôt des chars, mesurant 216 pieds de face au Bayou St. Jean, sur 465 pieds de profondeur, avec belle maison, &c.—Un lot de terre borné par les rues St. James, Palmyre, Gasquet et l'Avenue de Carrollton—Trois belles résidences rue Jackson, 4me district—186 terrain rue du Canal, au dessous du dépôt des chars et l'Avenue Hagan. Pour plus amples renseignements, s'adresser à

E. FAUCHET, courtier, Passage de la Bourse, No 36.

DIVERS. DIVERS.

150 BARILS MESS PORC,
200 onces quinine et 100 onces morphine,
120 barillets bi carbonate de soude,
50 bouteilles soude, Soda Ash,
20 caisses savon de Castille,
100 balles toile d'emballage,
50 paquets fils de fer, diverses dimensions,
125 boîtes ferblanc en feuilles IX, IC, &c.,
60 barils sucre en morceaux de New York,
60 barils sucre en morceaux et en poudre de la Raffinerie Thomson,
5 pipes genièvre de Hollande "Swan",
6 futailles véritable cognac de United Proprietors, La Rochelle,
54 caisses absynthe E Pernod, véritable importée,
52 caisses do C F Berger.
A vendre à l'amiable, par BERNARD TURPIN, No 92, rue Vieille Levée.

Dissolution de Société.

Les deux sociétés existant sous les raisons sociales de J. Levois & Co, pour les affaires de détail, et J. Levois pour celles de gros, arrivées à leur expiration, sont dissoutes d'un commun accord à dater du 1er juillet 1863.

Notre Sr. Paul Vidal reste chargé de la liquidation.

Nouvelle Orléans, 30 janvier 1864
Pr. Proc. J. LEVOIS, de Paris
PAUL VIDAL.

Le soussigné, depuis le 1er août 1863, continue pour son compte, sous la raison de J. LEVOIS & Co, les affaires de GROS ET DETAIL en étoffes et nouveautés. M. Ferdinand Mathon, porteur de la procuration générale, est chargé de la direction de la nouvelle maison.

Nouvelle Orléans, 30 janvier 1864.
P. Pro. J. LEVOIS & Co.
F. MATHON.

En Magasin et à vendre:

200 BARILS FARINE Continental Mills, Americus Union,
100 1/2 tambours morue,
60 1/2 barils bœuf mess pour familles,
50 barils [illegible]
15 tierçons jambons passés au sucre,
16 barils pommes sèches,
10 1/2 boîtes thé noir,
10 caisses vin rouge,
100 grosses tabac à chiquer, Anderson,
100 " " à fumer,
50 " " " Goodwin,
25 caisses pêches fraîches,
Salaisons, épices, soude, conserves, &c., &c.

A vendre par G. W. FORGE, Rue Tchoupitoulas, No 37.

Chemin de fer Pontchartrain.

Arrangements d'hiver.

Pour le Lac, aller et retour, le même jour, 25 cents—A la station de Gentilly, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

A partir de MARDI, 20 octobre 1863, le convoi partiront comme suit:

—DEPARTS—

DE LA VILLE.		DU LAC.	
6 h. A. M., chars à chev		6 h. A. M.	chars à vap
[illegible]		[illegible]	

Le convoi, sur avertissement suffisant, s'arrêtera au Gentilly. G. PANDELY, Surintendant.

TERRA JAPONICA—13,000 livres à vendre par COUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St-Philippe

CHANGE

A vue, ou à terme, en somme et à la convenance des acheteurs, sur :

Paris, Amiens, Angoulême, Agen, Arras, Avignon, Auch, Aurillac, Alençon, Bordeaux, Bayonne, Brest, Bar-le-Duc, Besançon, Blaye, Blois, Beauvais, Boulogne-sur-Mer, Caen, Carcassonne, Clermont Ferrand, Colmar, Charleville, Castelnaudary, Cahors, Chalons, (Marne), Castres, (Tarne), Dunkerque, Dieppe, Elbeuf, Grenoble, Gray, Havre, Lyon, Laval, Lille, Limoges, Libourne, Lorient, Lavaur, Marseille, Mulhouse, Metz, Mans, (le) Montpellier, Milhau, Mont-de-Marsan, Nantes, Nancy, Nîmes, Narbonne, Orléans, Pau, Périgueux, Puy (le), Perpignan, Quimper, Rouen, Reims, Rochelle (la), Rennes, Rodez, Rochefort, Roanne, Strasbourg, St-Etienne, St Quentin, St Affrique, Saumur, Toulouse, Tarbes, Toulon, Tours, Tulle, Valenciennes, Valence, (Drome).

A vendre par C. CAVAROC & CO, 116 rue Royale

IMPORTATION DIRECTE.

Marchandises de Printemps.

Nous ouvrirons LUNDI, 1er février, un magnifique choix de—

Percales imprimées haute nouveauté,
Jaconats et Organdis de
Mousselines taille douce de
Brillantés et Piqués Pompadour;
Batiste et imprimée,
Mozambique chinée,
Grenadine brodée et unie,
Barège quadrillé et broché,
Alpacas imprimés et couleurs unies,
Foulards unis et imprimés.

Chemises unies et brodées pour dames,
Jupons Gabriel's,
Corsets impératrice et brassières,
Gants de peau, Mitaines Slet.

J. LEVOIS & CO. Encoignure Canal et Bourbon.

AVIS

On demande des ouvriers et trois femmes pour travailler sur une habitation à 30 milles près du railroad Jackson. S'adresser à rue de Chartres No 135

Divers. Divers.

100 SACS CAFE RIO PRIME,
90 barils oignons en parfait état.
A vendre par WM. J. REID, Rue des Magasins No 25.

TOILE A VOILE ET BUNTING

50 Rouleaux TOILE A VOILES, Nos 8 à 10. Assortiments. 20 pièces BUNTING, couleurs assorties. A vendre par [illegible], No 25 de la rue des Magasins.

Cheval trouvé.

Il est entré, le 11 décembre, dans la propriété de M. Beraud, rue de l'Espagne, un cheval [illegible]. Le propriétaire peut venir le réclamer en payant les frais.

Dix piastres de récompense seront données [illegible] cheval [illegible] Victoria, encoignure Gentilly et Bayou, Troisième District, dans la nuit du 29 janvier.

JEAN CARRER.

Drogues et Médicaments.

Le soussigné a acheté les DROGUES, les MEDICAMENTS et les PRODUITS CHIMIQUES de feu l'établissement de M. H. KENNEDY qu'il se propose de vendre à l'encan [illegible]. M. P. SENAT qui a dirigé si longtemps les affaires de l'établissement [illegible].

EDOUARD MONTEUSE

CHARBON CANNEL D'ECOSSE.

Une cargaison de cet excellent charbon pour foyers vient d'être reçue au débarquement au No 35, Rue Delord, [illegible] de la Bourse de Cotonniers, [illegible]. Au navire et au No 36 de la rue St Charles, de 10 heures à 3 heures.

EDMUND M. IVENS.

LOUISIANA ACADEMY.

Institution dirigée par M. A. Ferrier PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

Les prix varient de $4 à $8 selon le degré d'avancement des élèves.

Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'Institution, rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DERON,

273........RUE DAUPHINE........273.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires.

A LA SELLE ANGLAISE.

MM. J. GUILBAUX et GIEFERS, s'étant associés par acte devant notaire, exploitent la grande fabrique de SELLES ET HARNAIS.

No. 94.
RUE ST-CHARLES Rue St-CHARLES

Attendu par les premiers arrivages, un assortiment de SELLES, HARNAIS, COUVERTURES D'HIVER, FOUETS, CRAVACHES, MORS DANIEL, EPERONS à VIS et autres, &c, &c. Le tout à des prix modérés.

Lager Beer, de New York.

Reçu par le Geo Cromwell,

Du LAGER BEER, de New York, de PREMIERE QUALITÉ, à vendre au COLISEUM, rue Bienville, No 50.

JOHN HOSCH.

ENGELURES.
REMEDE CERTAIN

Contre les engelures et toutes autres gerçures produites par le froid.

A vendre par GAUDOZ Jne, Pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon

UNE BONNE SPÉCULATION.

On désire un associé honnête et capable, pour exploiter une nouvelle invention pour L'ANEANTISSEMENT RAPIDE ET COMPLET DES RATS

Au moyen d'un procédé et d'une machine brevetée. On propose aussi la vente des droits d'inventeur. S'adresser à M. PAUL FRANÇOIS, rue Villeré No 142, entre Orléans et St. Pierre.

Remède de Dennaud contre la Calvitie.

HUILE PRÉPARÉE DE ET DE PALME MACE,

POUR CONSERVER RESTAURER ET EMBELLIR LA CHEVELURE.

C'est l'article le plus agréable et a plus économique qui ait jamais été vu. Le propriétaire a consacré tout son temps à le combiner et à le préparer. Chaque ingrédient est mentionné avec soin et employé dans les proportions convenables. Inutile de faire l'éloge de la préparation; qu'on l'essaie et on sera convaincu de son efficacité.

Les dames trouveront que non seulement il restaure, brunit et embellit la chevelure, mais encore qu'il est indispensable à la toilette à cause de son parfum délicat et de l'odeur délicieuse de l'huile de Palme et de Macé.

A vendre à la Nouvelle Orléans en gros et en détail, par T. W. WRIGHT & Co. 21, Chartres, entre Canal et Douane.

Briques Stombridge à feu,

Attendues, à vendre par E. J. HART & CO, Rue Tchoupitoulas, Nos 37 et 79.

A LOUER.

A LOUER—Le premier étage de la belle bâtisse de l'angle des rues Canal et Carondelet. S'adresser au magasin de DETER.

En débarquement :

100 barriques vin rouge St-Julien Médoc,
50 barriques vin blanc Haut Sauterne,
500 caisses vin en demi bouteilles,
200 caisses sardines à l'huile,
50 caisses prunes d'Ente,
100 paniers champagne véritable Piper Heidsick.
En débarquement des navires Taurus et Ann Lewis.
A vendre par ANT. LANATA, 9 et 11, rue Jefferson

AVIS.

Les magasins de Pianos de A. PERRIER ont transféré pour le moment rue Royale, Nos 250 et 252, entre les rues St-Philippe et Ursulines, ancien local.

AVIS.

On demande à acheter un PIANO PICOLO, de seconde main (de préférence de la fabrique Pleyel). [illegible] L. MARCHAND, imprimeur, Rue Jefferson, No 24

Partant MARDI, 2 février, à 8 heures A. M.

POUR NEW YORK.—Le steamer très marcheur et paquebot régulier GEORGE CROMWELL, commandant J. A. Post, partira de son wharf, face à la rue Toulouse, avec les malles des Etats Unis. Pour frêt ou passage, s'adresser à A. MOULTON, rue Marché, No 31.

POUR NEW YORK, *Via la Havane.*

Départ, VENDREDI 5 février, à 8 h. A. M.

Le steamer neuf HAVANA, de marcheur et de première classe, du port de 1500 tonneaux, commandant Greene, partira pour New York touchant à la Havane pour y débarquer les passagers et les malles, vendredi 5 février, à huit heures du matin, de son wharf, au pied de la rue St Joseph, 1er district.

Pour frêt ou passage (excellents emménagements), s'adresser aux agents, AVENDANO BROS., rue de la Commune No 116

POUR NEW-YORK et la HAVANE. Départ SAMEDI, 6 février, à 8 heures du matin,

Le beau Steamer MORNING STAR, commandant J. M. Courtney quittera son wharf en face de la Place Jackson. Pour frêt ou passage (emménagements incomparables) s'adresser à ELLIOT & McKEEVER.

Tickets (pour tout le voyage) pour l'Angleterre et le Continent, par la ligne des steamers d'Inman partant de New York.

ELLIOT & McKEEVER, Rue Gravier, No 86

Jour de départ, JEUDI 4 courant, à 9 heures A. M. POUR LA COTE, au dessous de la ville.—Le bateau à vapeur NEBRASKA, capitaine J. Choate, partira aussi qu'il est dit ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à M. Firmin Martin, rue Vieille Levée, No 140. On reçoit le frêt au pied de la rue du Canal. Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités avant de venir ou d'envoyer des marchandises à bord.

Pour Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires de la côte.

Voyages réguliers deux fois par semaine.

Le magnifique paquebot MITTIE STEPHENS, capitaine A. C. Hodd [illegible] partira régulièrement de la Nouvelle Orléans pour Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires, tous les mardis à 5 heures P. M., et tous les vendredis à 10 heures du matin.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis avant de s'embarquer ou d'envoyer des marchandises à bord. Pour frêt ou passage, ayant des emménagements supérieurs, s'adresser à bord ou à JOHN L. TITUS, agent, Au coin des rues Vieille Levée et Bienville au premier.

Jour de départ, LUNDI, à 5 heures P. M., et VENDREDI, à 10 heures A. M. POUR BATON ROUGE, PORT HUDSON ET BATON ROUGE, en remplacement du TEXAS, [illegible] le paquebot J. H. RUSSELL, [illegible]. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. CONERY, rue Gravier No 31.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités avant de venir ou envoyer des marchandises à bord.

POUR BATON ROUGE

Voyages réguliers — deux fois par semaine Pour Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires.

Le beau marcheur BLACK HAWK, Sam. Ayres, capitaine, E. M. McMahon [illegible] tous les MARDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M. [illegible]. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à W. G. BETTERTON, No. 15 rue Tchoupitoulas

Paquebot pour le Bayou Lafourche *Deux fois par semaine.*

Le beau bateau à vapeur FAWN, capitaine W. A. Greenlaw, [illegible] Bayou Lafourche, Thibodeaux, Napoléonville, [illegible] Napoléon, tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M. [illegible]. JOHN L. TITUS, agent, Vieille Levée et Bienville, au premier.

POUR BATON ROUGE

Le steamer [illegible] METEOR, capitaine C. L. Sansbury [illegible] tous les MERCREDIS et JEUDIS à 5 heures P. M. [illegible] WAGNER & Co. Nos 4 & 47 Tchoupitoulas

Départs les MARDIS à 8 h. A. M. et VENDREDIS à 4 h. P. M. PAQUEBOT POUR LE BAYOU LAFOURCHE—Deux fois par semaine [illegible] LUNDIS [illegible]. LEVY & DIETER, No 37 Canal.

AVIS

La goëlette STE GENEVIEVE, capitaine [illegible], partira pour Mobile et la Havane [illegible]. EUG. ROCHEREAU & C, No 16 et 18 rue St. Louis.

POUR VERA CRUZ.

Ligne régulière.

La goëlette anglaise ZONON, [illegible] partira pour [illegible]. Pour frêt ou passage, s'adresser à [illegible], Vieille Levée, entre Ursulines et St. Philippe. [illegible]

POUR LAGUNA—YUCATAN—Partant positivement du 5 au 8 février, le brig VIRGINIA, [illegible] Carmen, partira [illegible]. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord [illegible] ou à S. FERNANDEZ & CO., No 30 Carondelet.

AVIS

Les personnes qui désirent avoir des renseignements pour les marchandises qu'elles ont pu acheter pour la Laguna (Carmen), peuvent s'adresser à M. Dubach, agent [illegible].

Pour frêt ou nolisement.

Le brig JOHN SHERWOOD, de première classe, capitaine Smith. Pour frêt ou nolisement, s'adresser à WM. J. REID, No 25 rue des Magasins

Pour Bordeaux ou le Havre.

Le beau trois-mâts [illegible] GUANTANAMO, capitaine Chateau [illegible] du port de 800 tonneaux, est attendu incessamment, prendra charge pour l'un des ports ci-dessus, aussitôt son arrivée—s'adresser pour frêt et passage à EUG. ROCHEREAU & CO, 16 et 18 rue St. Louis

POUR LA HAVANE.

Le beau navire français TAURUS, capitaine Blanc, est en chargement pour la Havane. Pour frêt ou passage, ayant de superbes emménagements, s'adresser au capitaine, à bord, ou à C. CAVAROC & CO, No 116, rue Royale.

PERDUS.

Deux certificats de la Banque d'Amérique Nos 54, pour 30 actions et No 56 pour 30 actions. Le dit transfert [illegible] banque. Ils a été fait à la banque demande de deux nouveaux certificats en mon nom. ALFRED KEARNEY, rue des Magasins No 62

A VENDRE.

30 Meules fromage de Gruyère, 300 caisses demi caisses et quart caisses de Malaga.
20 barils raisins de Corinthe, nouveaux,
100 caisses prunes d'Ente en poudre,
25 barils suif en dans les caisses de N. York,
15 balles de 15 mille bouchons pointus,
500 paniers huile d'olive Barigoule et Russel,
200 caisses savon de Marseille.
Par ANT. LANATA, 9 & 11, rue Jefferson.

Champagne Crème de Bouzy.

50 PANIERS grandes bouteilles, 50 do demi bouteilles.
En débarquement du navire Comtesse de Brienne de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO, No 18 rue St-Louis.

J. PIFFAUT.

A l'honneur de prévenir le public qu'il continue à accorder et à réparer les pianos et les orgues d'église, comme par le passé. On le trouve tous les jours, rue d'Espagne, No 88, 3me district, ou chez M. Dudouet, encoignure Royale et St Louis.

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. J. BRANDNER, TAILLEUR, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de transférer son magasin de la rue de Chartres, No 137, au No 34 de la même rue, près Douane.

JOHN TOURO, Notaire

No 36, Passage de la Bourse.

S'OCCUPERA des affaires maritimes et commerciales, du règlement des avaries, de la collection des billets et du courtage en général.

Marchand de groceries en gros ET MARCHAND COMMISSIONNAIRE

C. A. CONWAY,

Vient d'ouvrir un grand établissement au coin des rues Commune et Tchoupitoulas, pour le commerce des groceries en général et les affaires de commission. Il reçoit des consignations par chaque arrivage du Nord et de l'Ouest.

Bernard Turpin,
ENCANTEUR ET NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
No 92, rue de la Vieille Levée

Entre St Louis et Conti. 16 déc—3m

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. E. BORDELOIS a transféré son magasin de vins et liqueurs au No 41, rue Vieille Levée. Nouvelle Orléans, 19 novembre 1863.

E. BORDELOIS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
IMPORTATEUR DE VINS, LIQUEURS, &c
41 ......Vieille-Levée...... 41
NOUVELLE ORLEANS

DIVERS.

30 BARRIQUES VIN ROUGE MÉDOC, Poloma, St. Julien, 1861, ordinaire, Sauterne, vin blanc,
200 caisses 12 bouteilles,
12 vin rouge St. Julien,
10 quarts cognac Sutton 1853,
10 octaves Ohios,
20 barils vieux whisky, A vendre par E. BORDELOIS, 41 Vieille Levée

AVIS.

Leon Cougot prévient ses amis clients qu'il vient de recevoir un MAGASIN DE VINS, COGNAC et LIQUEURS, au No 31 rue Madison, pour le compte de M. Joseph Forgues. Il vendra du bon vin pour familles à 25 et 30 cts la bouteille.

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR.
201.........Rue de Chartres.........201
Entre Ste-Anne et Dumaine.

VENTES A L'ENCAN.

Farine de maïs, porc prime, farine, pommes de terre, jambons, bœuf, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

Il sera vendu, mardi 2 du courant, à onze heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins, Nos 27 et 29, coin Gravier—50 barils farine de maïs légèrement avariée, 30 barils porc prime, 25 barils farine, 25 barils pommes de terre et oignons avariés, 10 tierçons jambons, 15 barils bœuf, 2 caisses cafe moulu, 25 caisses savon, beurre saindoux, fromage, maquereau, eau de vie, whisky, vins, amers, &c. Conditions—comptant.

Groceries, provisions et liqueurs. PAR F. F. TRINCHARD, Encanteur.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, il sera vendu à son magasin d'encan, rue Gravier, No 62—100 caisses bouteilles blanc de baleine, 75 barils harengs rouges, 200 caisses vin rouge, 40 fréquins beurre, 30 barils gin Sarrazin, 2 balles houblon, 20 tierçons jambons, 30 barils whisky, eau de vie, épices, sucre, pois concassés, farine de maïs, sirop, barils de charbon, bœuf mess, etc. Conditions—comptant.

Café Café. PAR R. SCOTT, encanteur.

AUJOURD'HUI mardi, 2 février, à 10 heures, il sera vendu au No 54, rue des Magasins—10 sacs café Rio. Conditions comptant.

PAR R. SCOTT, Encanteur.

AUJOURD'HUI, mardi 2 février, à 10 heures, il sera vendu, rue des Magasins—10 barils jambons—10 caisses chandelles de Star, 20 do whisky—30 sacs sel de Liverpool, 12 caisses tabac à fumer—20 barils pommes sur les lieux, 50 barils oignons—10 boucauts fromage Gruyère, 10 do [illegible] 10 charrettes tabac Perique, Savon blanc de Castille, balais, cardes à coton, riz, vin rouge, genièvre, marchandises de fantaisie.

Marchandises sèches, Habillements, Chapeaux et Casquettes. PAR GABRIEL LEAUMONT.

Salle d'encan, No 66, rue de Chartres.

MERCREDI 3 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, rue de Chartres No 66—100 lots marchandises étrangères et américaines. 100 lots habillements, chemises, &c. —AUSSI— Un grand assortiment de chapeaux. —AUSSI— Une caisse bottes cousues légèrement avariées. Conditions à la vente.

Marchandises sèches et vêtements, PAR HOFFMAN & MARKS, J. HOFFMAN, encanteur, Bureau, rue de Chartres, No 38

MERCREDI, 3 février, à 10 heures du matin, il sera vendu—Toiles d'Irlande, blanchies et imprimées, Jaconat blanc et mousseline suisse, Toiles et mouchoirs, Cotons blancs et écrus, Ginghams fins d'Ecosse, Lino à Pa [illegible], Mousselines brochées et Tape Check, Coutils, Cambrics, satinets, [illegible], Toile de lin [illegible] pour draps, Flanelles grises, rouges et bleues, Bas bleus, laine et bas, Indiennes françaises, anglaises et américaines, Hardes [illegible], Mouchoirs unis et brodés, Bonneterie, pour femmes, hommes et enfants, Cravates, corsets, &c. [illegible]

Absynthe. Absynthe. PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

MERCREDI, 3 février, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 92, rue Vieille Levée—4 caisses absynthe de Richard & Muller, importées, 4 do do de Charles Grethen, 4 do do de M. Chevreau, 4 do do de Julien. Conditions—Comptant. N. B.—Les absynthes de Richard & Muller sont de qualité supérieure; les acheteurs sont invités à venir les examiner.

Vente hebdomadaire d'eaux-de-vie françaises, liqueurs, groceries &c. PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

MERCREDI, le 3 février 1864 à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan au magasin No 92 rue Vieille Levée [illegible]

Meubles noyer et Vitrières. PAR FRANCIS FERNANDEZ, R. GUTIERREZ, encanteur.

JEUDI 4 du courant, à 11 heures du matin, rue Ste Anne, No 44, entre Miro et Tonti—Des MEUBLES noyer, lits, armoire, table, miroirs, [illegible] Deux vitrières de magasin bien conditionnées.

Meubles acajou et noyer, Vaisselle et ustensiles de cuisine. PAR FRANCIS FERNANDEZ, R. GUTIERREZ, encanteur.

MERCREDI, trois du courant, à 10 1/2 heures, il sera vendu, au No 116, rue Toulouse, entre Bourgogne et Dauphine, [illegible] meubles acajou et noyer [illegible] Vaisselle et ustensiles de cuisine, &c.

Propriété au coin des rues Tonti et Ste Anne. PAR FRANCIS FERNANDEZ, R. GUTIERREZ, encanteur.

SAMEDI prochain, 6 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Une propriété située au coin des rues Tonti et Ste Anne, [illegible].

COTON! COTON! PAR PHINNEY & AMORY, Encanteurs pour les prises des E. U.

Bureau au coin des rues Camp et Commune.

Il sera vendu par ordre du marshal des E. U., pour le District Oriental de la Louisiane, mardi, 2 février 1864 à midi, à la Presse à coton "Planters" au coin des rues Annunciation et Richard—3 balles et 2 balles COTON défalté. On trouvera des échantillons à notre bureau le matin du jour de la vente. Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

COTON COTON PAR PHINNEY & AMORY, Encanteurs pour les prises des E. U.

Bureau au coin des rues Camp et Commune.

Il sera vendu, par ordre du marshal des E. U., pour le District oriental de la Louisiane, MARDI, 2 février 1864, à midi, à la Presse à coton "Planters" au coin des rues Annunciation et Richard—28 balles COTON, chargement de la goëlette Mary Ann. On trouvera des échantillons à notre bureau, le matin du jour de la vente. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Ventes par Phinney & Amory. GOELETTE ET COTON, PAR PHINNEY & AMORY, Encanteurs.

Pour les prises des Etats-Unis—Bureau au coin des rues Camp et Commune.

Il sera vendu, par ordre du Marshal des Etats-Unis, pour le District oriental de la Louisiane, mardi, 2 février 1864, à midi, à la Presse à coton "Planters", au coin des rues Annunciation et Richard—La goëlette EUREKA, avec ses agrès et ses meubles et le reste de sa cargaison, composée de 20 balles de coton. On trouvera des échantillons du coton, la veille du jour de la vente, à notre bureau. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Vente à l'encan du fonds et des installations d'un magasin de groceries en détail, PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

Bureau, rue des Magasins Nos 27 et 29, coin Gravier. Il sera vendu, mercredi, 3 février, à 11 heures—Tout le contenu et les installations d'un magasin de groceries, situé au coin des rues Bons Enfants et Union, 3me District: Jambons, café, sucre, saindoux, beurre, huile d'olive, &c., et un grand lot d'articles dont l'énumération serait trop longue. Conditions, comptant

Magasin de groceries pour familles—Vente à l'encan. PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

Bureau, rue des Magasins, Nos 27 et 29, coin Gravier. Il sera vendu, mercredi, 3 février, à 10 heures du matin—Le contenu et les installations au No 41 de la rue d'Orléans, comprenant un assortiment général d'articles ordinaires et de fantaisie, installations, étagères, comptoirs, &c. L'établissement est offert à l'amiable jusqu'au matin du jour de la vente. Conditions—comptant.

Son Son Son PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

Il sera vendu, mardi, 2 février, à 11 heures du matin, au magasin No 18 de la rue Poydras—Son, gros sou de qualité de choix. Conditions, comptant.

VENTES A L'ENCAN.

Jaconats et organdis français, INDIENNES, Toiles imprimées, Soieries, Bobines, Bonneterie. —AUSSI— **250 lots marchandises sèches étrangères et américaines.** PAR E. ROGER & Co., JOSEPH HOLL, encanteur.

MARDI 2 février, 11 heures, à la salle de mobilier, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—7 balles jaconats français, 5 balles organdis français, 5 balles indiennes françaises, Mousseline toiles imprimées, &c., 100 pièces bobinet pour moustiquaires, 35 pièces soieries noires, 500 douzaines bas et chaussons, anglais et allemands. AUSSI—250 lots marchandises sèches étrangères et américaines, telles que Ginghams, Ginga coton et fil, Percales blanches, Toiles d'Irlande, Popelines, Barèges brodés, Corsets, Cotons blancs et écrus, Indiennes Philip Allen, Jaconats Dunnell et autres, Denims, Kentucky Jeans, Cotonnades, Jaconas, Mousselines, Mouchoirs batiste, Flanelles, Satinets, Bas de Japone, Coton en bobines, Mousseline suisse, Broderies, articles de fantaisie, &c. Conditions à la vente.

GROCERIES, PROVISIONS ET LIQUEURS

Jours réguliers de ventes de marchandises au magasin, Les lundis, mercredis et vendredis. PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

Il sera vendu, mercredi, 3 février, à 10 heures du matin, au magasin d'encan, rue du Camp, No 24, un assortiment général de GROCERIES, &c. 16 barils whisky Rye, 15 barils whisky de maïs, bonne preuve, eau de vie, genièvre, &c. Egalement, des ramés papier de Manille et 11 000 sacs en papier. Conditions, comptant.

COTON COTON. 150 balles à l'encan PAR R. T. MONTGOMERY.

Il sera vendu mardi 2 février, à une heure au magasin d'encan, rue du Camp, No 24—150 balles COTON. Des échantillons seront exposés à la vente. Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

La goëlette Nancy Mills, solidement construite—Vente à l'encan. PAR R. T. MONTGOMERY.

Il sera vendu à l'encan, mardi, 2 février, à quatre heures de l'après-midi, tête de la rue Toulouse—La goëlette NANCY MILLS, avec ses gréements et apparaux, du port de 30 tonneaux, construite en cèdre blanc, chevillée en cuivre, en bon état et prête à prendre la mer. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des E. U.

PAR J. B. CHOZAT, encanteur, Bureau No 66, rue Royale, près St Louis. Succession de B. Duval—No 20 C38

En vertu d'un ordre de la 2me Cour de District de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à l'encan jeudi, le 4 février 1864, à onze heures A. M., rue Dauphine No 197, entre les rues Dumaine et Ste Anne, savoir:—Un lot de meubles comprenant des belles tables à jeu. Un lot de bijoux et divers autres articles. Conditions—comptant payables en billets courants.

VENTES JUDICIAIRES.

Paroisse de Jefferson.

Cour du Deuxième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane.

Succession de Jean P. Fourcaque, décédé—No 2.

En vertu d'une commission à moi adressée par la Cour du District [illegible], je procéderai à vendre à l'encan public [illegible] SAMEDI, [illegible] février 1864 [illegible] PROPRIETES FONCIERES [illegible] UN CERTAIN TERRAIN, avec toutes les améliorations [illegible] DEUX TERRAINS [illegible]. Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. JOHN E. SCHAFFER, Shérif de la paroisse de Jefferson.

J. Toronhelli vs. Marie Lasso, épouse d'Augustin Charles, et ledit Charles, et d'autres

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans—No 10,117—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'encan public, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible] le lundi, [illegible]. Un terrain avec les bâtisses [illegible] situé dans le Second District de cette ville [illegible].

JAS E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans

L. Lambert vs Charles Magill Conrad.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 10,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Bienville et Conti, le VENDREDI, 26 de février 1864, à midi, les droits, titres et intérêts du défendeur [illegible] du terrain [illegible].

JAS E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans

La Compagnie d'Assurance de l'Union vs Lounce Barthe.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 10,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre, le [illegible] février 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, la propriété ci-après décrite:

LES TROIS VINGT CINQUIEMES INDIVIS d'une certaine portion de terre située au lieu nommé Delord, désignée par le numéro Un, [illegible]. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

JAS E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans

J. M. Wilbor, exécuteur testamentaire de Byam King vs G. H. Sanburn.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 20,183—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le vendredi, 12 février 1864, à midi, à la Bourse des Négociants, [illegible] rue de Chartres, [illegible]. Un cheval bai [illegible]. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor.

JAS E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Auguste et Elizabeth Stair vs Harry Lincks.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 10,753—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI 6 février 1864, à midi, sur les lieux, [illegible] District de cette ville [illegible]. Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis.

JAS E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans

Vve. Nicolas Joly vs Mme C. Porée, [illegible].

COUR du Troisième Juge de Paix—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] l'honorable E. Bernard Moulin, Troisième Juge de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à vendre, samedi 20 février 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, la propriété ci-après décrite, savoir: Un terrain de forme irrégulière, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet [illegible] Esplanade, Rempart et Bourgogne [illegible]. Conditions—Comptant en billets du Trésor.

[illegible] Juge de Paix.

ALFRED BOULIGNY, Encanteur.

[illegible]

Mme Vve C. F. Roy, représentée par son agent Etienne Mounier, vs George W. Shaumway—Cour du Troisième Juge de Paix—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] à moi adressé par l'honorable E. Bernard Moulin, troisième Juge de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je vendrai, à la Bourse des Négociants, No 60 de la rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, vendredi 12 février 1864, à midi—sofas, 2 grands chaises à coussins, 5 cadres, 3 armoires, 5 bois de lits, 1 grand pupitre de bureau, 2 glaces, 7 (autres) toilettes pour table, 2 balances [illegible], 1 table de barcarre, 1 réfrigérant, [illegible] tables de bureau, 2 tables communes, 1 secrétaire, 1 pendule, 1 bibliothèque, 1 berceau, 2 chaises à bras, [illegible], 5 chandeliers, un lot de literie, [illegible]. Saisis dans le susdit procès. Conditions comptant sur livraison.

Jos O. BAUM, Constable

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Home.

Nlle Orléans, 31 Décembre 1863.

Conformément à la Charte de cette Compagnie et au acte (No 176) de la Législature de l'Etat de la Louisiane, et approuvé le 17 mars 1856, les dividendes que les certificats [illegible] de profits et de l'intérêt de 1859 et qui n'ont pas été réclamés par les propriétaires dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, seront cancellés et annulés et tous les montants seront portés au crédit des fonds généraux de la Compagnie, ainsi que le veut la Charte de la Compagnie.

Baquie, J. A.	[illegible]	Lindner, Jacob	[illegible]		
Bandy, E. C.	35 50	Lorenzo, A.	34 80		
Benedict, W. T.	11 50	Maza, Louis	27 30		
Benedict & O'Keefe	11 50	Merilia, Jos (Alger)	11 00		
Beha, John	36 00	New Orleans Club	13 00		
Bienam, M. J.	55 00	Osborn, D. C.	11 00		
Bryant, R. E.	55 00	Odd Fellows' Hall Association			
Clarke, Thos L.	11 00	Paget, Ernest	77 1		
Clarke, T L & Bro	120 00	Powell, E. W.	15 8		
Davis & Jackson	29 00	Place & Brennan	23 8		
D'Aquin, A.	50 00	Putnam & Coxe	29 6		
Delavigne, W. E.	11 50	Payton, J. H. & Co.	11 9		
Elam, E. M.	11 00	Price, Jno. W.	13 9		
Elder, T. S. & Co.	11 00	Rice & Hathaway	11 9		
Foster, Timothy	11 00	Roberts, Jean J.	11 9		
Gillespie, J. C.	11 00	Reyne, E. W.	11 9		
Gribble, J. E.	11 00	Robinson, Thos. G.	11 9		
Hoffman, John	27 00	Roberts, Franklin	13 3		
Hanson, Thomas	11 50	Rice, H. T. & Co.	12 8		
Hunter, Mrs E.	11 00	Sturm, Wm E.	11 9		
Jonks Mrs Sarah	11 00	Schmid, Samuel	27 00		
Knox & Co.	11 00	Twichell & Delahet	11 00		
Kuhne & McIntosh	11 00	Tardy, A.	11 00		
Agents	15 00	Terry, A.	11 00		
Tuttle, Timon, Whiting		Williams Thomas	11 00		
& Pullis	11 00	Welsh, Nicholas	15 00		
Todd, John	71 00	Wilson W. S.	11 00		
Ward, Saunders, & Hunt		Wayland C. C.	55 00		

Le tableau qui précède est une copie fidèle et exacte tirée des livres de la Compagnie.

JAMES M. WHEELER, Secrétaire. BROTHER, Président.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans—Assermenté et signé par devant moi, [illegible] 4 janvier 1864. P. R. O'NEAL, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.